

N° 9/2.10

PREAVIS N° 31/10.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, LA REHABILITATION DES COLLECTEURS ET LA REFECTION DU REVETEMENT ROUTIER AU CHEMIN DE CHAUDABRONNAZ, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mme Eva FROCHAUX, MM. Richard BOUVIER, Cedric FAVRE, Nicola LOFOCO, Joan MERINO, Giulio ZENONI et Eric BAUER, président-rapporteur. Elle s'est réunie le 27 octobre 2010 pour examiner le préavis cité en titre, en l'absence de M. Joan Merino.

La commission tient à remercier MM. Frédéric JOMINI, Municipal en charge du dicastère Infrastructures et énergies, et Alain JACCARD, chef de service, pour les explications claires et complètes qui ont été fournies avec compétence.

1 PREAMBULE

Ces travaux d'infrastructures visent à remplacer ou à redimensionner des équipements posés dans les années 50. Ils sont le fruit d'une réflexion globale dans la zone en question et concernent l'eau potable, le gaz naturel, l'électricité communale, les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que le revêtement routier. Les travaux sont planifiés après Pâques 2010, pour une durée d'environ trois mois.

2 DISCUSSION

La discussion a porté sur de nombreux points, qui ont tous été éclaircis à satisfaction. Les éléments suivants ont été retenus dans le présent rapport pour leur importance ou pour le complément d'information qu'ils apportent.

Eau potable : la conduite sera mise aux normes et complétée. Et surtout, son prolongement vers le Centre de vie infantine permettra de réaliser un bouclage vers le bas avec la conduite de la Gracieuse.

Fibres optiques : des tubes sont posés de manière générale en attente pour le réseau public d'intérêt général. Il s'agit essentiellement de relier les bâtiments communaux et les gros utilisateurs potentiels (grandes entreprises).

Eclairage : l'économie d'énergie et la rentabilité ont été prises en compte pour retenir une source lumineuse de la dernière génération au sodium ou aux iodures métalliques. Les essais avec des sources DEL (diodes électroluminescentes) n'ont jusqu'à ce jour pas été concluants du fait qu'il faut davantage de luminaires pour obtenir le même éclairage. L'évolution de cette technologie est suivie de près par le service.

Déchets : leur traitement est compris dans les coûts et sera étudié avant le début des travaux. Selon les conditions, les déchets seront recyclés ou évacués en décharge contrôlée.

Coordination : chaque chantier est régulièrement communiqué d'avance aux principaux partenaires pour optimiser les fouilles. Des séances de coordination ont par ailleurs lieu tous les deux mois entre tous les services (ville et externes).

3 ASPECT FINANCIER

Les travaux prévus figurent pour un montant de CHF 650'000 au plan des investissements et ne génèrent pas de frais d'exploitation supplémentaires.

La détermination unanimement favorable de la Commission des finances est jointe en annexe.

4 CONCLUSION

Après évaluation de la nécessité des travaux envisagés, discussion des éléments techniques et prise en compte des aspects financiers, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Eric Bauer

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2010.

ANNEXE

Commission des Finances 2009 - 2010**Préavis N° 31/10.09**

Objet : Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit

Détermination de la Commission

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les travaux projetés constituent l'une des nombreuses étapes nécessaires à la remise en état générale des équipements collectifs assurant la distribution rationnelle de l'eau, du gaz et de l'éclairage public ainsi que ceux permettant l'évacuation des eaux claires et usées.

La Commission constate que, en prévision des travaux prévus ci-dessus, un montant de CHF 650'000.00 a été inscrit, en temps opportun, au plan des investissements.

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 600'000.00. Il sera réduit par l'obtention d'un subside versé par l'ECAI, estimé à CHF 35'000.00. A remarquer que des prestations seront fournies également par les services IE et ceci pour un montant évalué à CHF 137'000.00 ; ce coût est pris en charge dans le budget ordinaire du dicastère.

Au vu de la situation financière actuelle de notre Commune, la Commission estime que cette dépense est judicieuse et qu'elle peut être engagée sans autre recommandation.

La Commission, à l'unanimité des 9 membres présents, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**d'accorder le crédit demandé de CHF 600'000.00 selon les conclusions
du préavis présenté au Conseil communal le 7 octobre 2009**

Au nom de la Commission :

Le Président : Jean-Marc Pasche

Morges, le 14 octobre 2009